

Délibération DEL-CC-2026-243

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 15 SEPTEMBRE 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quinze septembre deux mille vingt six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (66) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Annaëlle COUDREAU, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Karine PIED, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Patricia YOU, Joël MICHENEAU par Annaëlle COUDREAU (suppléante).

Pouvoirs (5) : Audrey BELAUD pouvoir à Patrice BOCHE, Marie-Line BOTTON pouvoir à Jean-Pierre BODIN, Sandra CAULTON pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Florence ERISSE pouvoir à Pierre MORIN, Virginie GIL pouvoir à Jean-François PAULET.

Absents (9) : Jean-Claude METAIS, Audrey BELAUD, Marie-Line BOTTON, Sandra CAULTON, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Virginie GIL, Maryse NOURISSON-ENOND, Cédric RAFFIN.

Date de convocation : 09-09-2026

Secrétaire de séance : Jean-Baptiste FORTIN.

CULTURE

Conservatoire de Musique - saison musicale 2026-2027 : validation du projet et demandes de subventions

Vu la délibération DEL-2014-C-269 du conseil communautaire du 16 septembre 2014 portant sur la validation du prix des places de concert du Conservatoire de musique ;

Considérant qu'il y a lieu de valider la saison musicale du Conservatoire de musique pour l'année 2026-2027 et de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et de la SACEM.

La saison musicale 2026-2027 du Conservatoire comprend une cinquantaine de rendez-vous répartis sur le territoire.

Inscrite dans les missions d'un conservatoire labellisé par l'Etat, la saison musicale du Conservatoire fait écho aux enseignements qu'il propose.

Le conservatoire favorise la diffusion des élèves en public et la rencontre entre artistes amateurs et professionnels.

Elle s'appuie sur de nombreux partenariats avec les services culturels de l'Agglo2B, les communes, les acteurs associatifs du territoire (centres socio-culturels, associations Voix & Danses, Boc'hall...), des établissements scolaires du territoire, des établissements d'enseignement artistique voisins et événements (festivals, Journées Européennes du Patrimoine...).

La saison contribue également à animer la vie locale grâce à la participation des pratiques collectives (batucada, orchestres, chœurs...) à de nombreux événements publics à caractère culturel, humanitaire, portés par des collectivités locales, associations, et des organismes reconnus d'utilité publique.

Le plan de financement prévisionnel de la saison musicale 2026-2027 est le suivant :

Dépenses	TTC	Recettes		%
Dépenses éligibles	23 588,00 €	Subventions	5 000,00 €	21%
Coût artistique et pédagogique	13 993,00 €	Conseil Départemental	2 000,00 €	
Frais déplacement	2847,00 €	SACEM	3 000,00 €	
Accueil	1795,00 €			
Droits d'auteurs	842,00 €			
Technique	2135,00 €			
Sécurité	2020,00 €			
		Autofinancement	18 632,00 €	79%
		Billetterie	750,00 €	
		Autofinancement	17 882,00 €	
TOTAL TTC	23 632,00 €		23 632,00 €	100,00%

Les concerts 'La Belle Ivresse' et 'Balkan Latino' sont réalisés avec entrée payante.

En ce qui concerne les prestations, il est proposé de rémunérer :

- Soit sous forme de vacations : les intervenants pédagogiques sur la base de 37 € brut de l'heure ;
- Soit sous forme de contrat de prestation, pour les ateliers d'éducation artistique et culturel, dont la négociation des montants sera déléguée à la Présidente ou son représentant.
- Soit sous forme de CDD via le GUSO (guichet unique pour le spectacle occasionnel) dont la négociation des montants sera déléguée à la Présidente ou son représentant.
- Soit sous forme de contrat de cession dont la négociation des montants sera déléguée à la Présidente ou son représentant.
- Dans tous les cas, des frais annexes pourront être pris en charge (déplacement, repas, hébergement). Le choix de les prendre en charge sera délégué à la Présidente ou son représentant et devra figurer dans les contrats afférents.

Il est proposé de solliciter une subvention de 2000 € auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aides aux saisons et une subvention de 3000 € auprès de la SACEM dans le cadre du dispositif 'Fabrique à Musique'.

Le conseil communautaire est invité à :

- **adopter la saison musicale du Conservatoire de Musique telle que mentionnée ci-dessus ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter une subvention auprès :**
 - **du Conseil Départemental d'un montant de 2 000€ dans le cadre de l'aide aux saisons ;**
 - **de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs, Editeurs de Musique) d'un montant de 3 000€ dans le cadre du dispositif "Fabrique à Musique" ;**
- **imputer les dépenses/recettes sur le Budget Général de l'Agglomération – gestionnaire Conservatoire ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **22 SEP. 2023**

Notifié ou publié le **22 SEP. 2023**

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

